

Interprétation des pronoms et des réfléchis en français

Yves-Charles Morin

Number 8, 1978

Syntaxe et sémantique du français

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800071ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800071ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Morin, Y.-C. (1978). Interprétation des pronoms et des réfléchis en français. *Cahier de linguistique*, (8), 337–375. <https://doi.org/10.7202/800071ar>

INTERPRÉTATION DES PRONOMS ET DES RÉFLÉCHIS EN FRANÇAIS*

Dans cet article nous voulons réexaminer la question de la coréférence des pronoms en français.

Il faut tout d'abord distinguer deux cas qui, bien qu'étant liés, sont susceptibles de traitements différents. Le premier est la syntaxe des pronoms clitiques ; et le deuxième est l'analyse de la coréférence associée aux pronoms clitiques et non clitiques.

On peut rendre compte de la syntaxe des pronoms clitiques de deux manières opposées. Dans la première, que j'appellerai l'approche transformationnelle (de la syntaxe des pronoms clitiques), les pronoms clitiques - tous, ou certains seulement - ne sont pas engendrés directement dans la base. Au contraire, ils sont dérivés de syntagmes nominaux et sont déplacés ensuite dans leur position clitique par des transformations dites de placement des clitiques (cf., par exemple, Kayne (1975) et Emonds (1975)). Dans la deuxième, que j'appellerai l'approche morphologique, les pronoms clitiques apparaissent directement dans la base comme affixes d'un verbe.

Pour rendre compte de la coréférence des pronoms en français, on peut aussi envisager deux manières opposées : l'approche transformationnelle dans laquelle les coréférences sont représentées dans la structure

* Cette recherche a été subventionnée en partie par le gouvernement du Québec au titre de la F.C.A.C. et par le Conseil national de la recherche du Canada (subvention n° A.8980). Je remercie tous ceux qui m'ont fait part de leurs observations, et plus particulièrement Claire-Blanche Benveniste et Richard Kayne.

profonde, et peuvent intervenir dans la spécification des transformations syntaxiques, et défendue par exemple par Kayne (1975), et l'approche interprétative dans laquelle les coréférences sont interprétées et ne peuvent pas entrer dans la spécification des transformations syntaxiques comme elle est défendue par Jackendoff (1972).

Notons qu'une approche morphologique de la syntaxe des pronoms clitiques semble exiger nécessairement une approche interprétative de la coréférence. Réciproquement cependant, on peut envisager une approche transformationnelle de la syntaxe des pronoms clitiques, conjointement avec une approche ou bien interprétative ou bien transformationnelle de la coréférence.

Une des questions qui se pose dans le cas où l'on envisage une approche transformationnelle de la syntaxe des pronoms clitiques avec une approche interprétative de la coréférence est de savoir à quel moment, dans la dérivation, se fait cette interprétation. En effet, à priori, il est possible par exemple que les pronoms clitiques soient interprétés avant ou après les règles de placement des clitiques, surtout si celles-ci sont, pour la plupart, des règles relativement tardives comme dans l'analyse de Kayne (1975). Nous montrerons, dans cet article, que l'interprétation des pronoms clitiques ne peut se faire qu'après toutes les règles de placement des clitiques.

Ce résultat est important. Il montrera que quelle que soit l'approche envisagée pour rendre compte de la syntaxe des pronoms clitiques, on aura les mêmes règles d'interprétation pour la coréférence des pronoms puisque dans les deux cas l'interprétation des pronoms clitiques se fera à partir des clitiques affixés au verbe.

Nous présenterons donc les grandes lignes d'une analyse interprétative de la coréférence des pronoms en français. Dans la première partie, nous mettrons en évidence quelques problèmes liés à l'approche transformationnelle de la coréférence. Dans la deuxième partie, nous montrerons que les règles d'interprétation sont nécessairement ordonnées

après le placement des clitiques. Dans la troisième partie, nous donnons une formulation des règles interprétatives. Dans la quatrième partie, nous examinerons les conditions de cohérences qui permettent d'éliminer certaines interprétations. Dans la cinquième partie, enfin, nous examinerons le statut des clitiques dans les règles d'interprétation.

1. Quelques problèmes pour l'approche générative de la coréférence

Nous prendrons comme modèle de l'approche générative de la coréférence l'analyse de Kayne (1975). Dans cette analyse, les pronoms sont engendrés dans la base sous leur forme forte, moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles et, de plus, les pronoms anaphoriques lui, elle, eux, elles reçoivent un index de coréférentialité. (Une autre interprétation de l'analyse de Kayne est que les pronoms lui, elle, eux, elles et leurs index sont eux-mêmes dérivés de formes plus abstraites et ne sont donc pas à proprement parler dans la base.) Kayne postule ensuite une règle de réflexivisation (1) qui a pour effet de marquer morphologiquement comme réfléchis et de déplacer devant le verbe certains datifs et accusatifs qui sont coréférentiels au sujet du verbe.

$$(1) \quad \text{Placement-se} \quad x \text{ NP}_i \text{ V Y Pro}_i \text{ Z} \\
\quad \quad \quad 1 \quad 2 \quad 3 \quad 4 \quad 5 \quad 6 \rightarrow 1 \quad 2 \quad [5+R] \quad 3 \quad 4 \quad \emptyset \quad 6$$

Notons que morphologiquement cette transformation change les pronoms anaphoriques lui, elle, eux, elles en se, tandis que les pronoms référentiels moi, toi, etc., prennent des formes clitiques me, te, etc., qui ne sont pas morphologiquement distinctes de leurs formes clitiques non réfléchies.

Dans cette théorie, Kayne est aussi amené à considérer que la règle de *placement de se* est une règle cyclique. Répétons ici brièvement le type d'argument utilisé pour défendre la cyclicité de (1). Considérons les phrases (2)b) et (3)b) pour lesquelles

Kayne proposerait les structures sous-jacentes (2)a) et (3)a) respectivement¹.

(2)a) *Jean fait* [*PRO_i poser des questions à soi_i*]

b) *Jean fait se poser des questions*

(3)a) *Jean_i fait* [*PRO poser des questions à lui_i*]

b) *Jean se fait poser des questions*

Dans la dérivation de (2) *soi* est coréférentiel à *PRO_i*, la règle (1) peut donc s'appliquer au premier cycle et donne *Jean fait* [*PRO_i se_i poser des questions*]. Dans la dérivation de (3), par contre, *lui_i* n'est pas coréférentiel au sujet de la proposition infinitive et par suite la règle (1) ne s'applique pas au premier cycle. Au deuxième cycle, par contre, *lui* est coréférentiel au sujet de la proposition matrice, la règle (1) peut donc s'appliquer, mais cette fois le clitique *se* se déplace devant le verbe de la proposition principale donnant *Jean_i se_i fait (PRO) poser des questions*.

Nous allons montrer que cette analyse est inadéquate pour rendre compte de faits additionnels. Considérons les phrases (4) et (5).

(4)a) *Pierre ne t'a jamais autorisé à venir te laver ici*

b) **Pierre ne t'a jamais autorisé à venir se laver ici*

(5)a) **Pierre n'a jamais autorisé que toi à venir te laver ici*

b) *Pierre n'a jamais autorisé que toi à venir se laver ici*

L'analyse prédit correctement que (4)b) est agrammaticale puisque *se* ne peut pas être engendré dans cette position. Elle

1. Les phrases (2)b) et (3)b) ont des structures simplifiées pour mieux rendre compte des phénomènes syntaxiques. Des phrases ayant des structures semblables mais stylistiquement meilleures seraient :
Jean voulait faire se poser des questions (au grand public)
Jean voulait se faire poser des questions (par le public)

prédit incorrectement que (5)b) doit être aussi agrammaticale. Les phrases (4)a) et (5)b), dans une analyse transformationnelle de la coréférence auraient les structures sous-jacentes du type (6)a) et (7)a) - que nous avons simplifiées pour mieux mettre en évidence les propriétés syntaxiques.

(6)a) *Pierre autorise toi à [toi laver toi]*

b) *Pierre t'autorise à te laver*

(7)a) *Pierre n'autorise que toi à [toi laver toi]*

b) *Pierre n'autorise que toi à se laver*

Nous observons d'abord que la réflexivisation ne peut pas être cyclique puisque dans les phrases (6)a) et (7)b) les propositions subordonnées sont identiques au premier cycle et devraient donc se conduire de manière identique, ce qui n'est pas le cas.

Nous observons deuxièmement que les formes réfléchies des pronoms référentiels peuvent être soit leur forme clitique "non réfléchie" me, te, nous, vous, soit se comme les pronoms anaphoriques. Une solution transformationnelle à ce problème serait de dire que dans tous les cas la règle (1) de réflexivisation amène un pronom réfléchi se, et qu'elle s'applique dans la dérivation de (7), mais pas dans celle de (6), ce qui fait que dans les phrases (4) et (6)b) te n'est pas un pronom réfléchi. La question que devront se poser les transformationalistes est de savoir dans quel cas la réflexivisation est bloquée, et dans quel cas elle peut s'appliquer. Notons cependant que, dans certains cas, cela dépend d'informations contenues dans la proposition matrice (cf. (6) et (7)) et, dans d'autres cas, d'informations dans la proposition subordonnée elle-même, comme le montrent les dérivations de (8) et (9)².

-
2. Certains locuteurs acceptent aussi des phrases telles que (5)a). Ces locuteurs cependant trouvent (5)b) bien meilleures et refusent les phrases (9)c) :

(9)c) *'ça n'a fait me poser des questions qu'à moi* ...

- (8)a) ça a fait [moi poser des questions à moi]
 b) ça m'a fait me poser des questions
 (9)a) ça a fait [que moi poser des questions à moi]
 b) ça n'a fait se poser des questions qu'à moi

Il n'est pas exclu qu'on puisse trouver une solution transformationnelle de la coréférence qui préserve la cyclicité de la réflexivisation. Par exemple, on peut invoquer une contrainte transdérivationnelle qui bloquerait (4)b) et (5)a) dans certains contextes. Ou encore plus simplement dire que la règle (1) n'est pas responsable de la forme morphologique du pronom clitique, qu'elle ne fait que marquer celui-ci du trait [+Réfléchi] en l'affixant au verbe, et qu'il existe des règles d'accord plus tardives qui déterminent s'il s'accorde avec son antécédent (et prend une des formes me, te, se, nous ou vous) ou non (et prend alors la forme se). Notons cependant un fait additionnel qu'il semble difficile d'expliquer naturellement dans une théorie transformationnelle de la coréférence, qui impose donc que les coréférences soient toutes exprimées dans la structure profonde. Les phrases du type (10)a) ont deux interprétations, une réfléchie qui peut se paraphraser comme (10)b) et une non réfléchie comme (10)c). Les phrases du type (11) par contre ne semblent n'avoir que l'interprétation réfléchie. Cette opposition est mise en évidence par les phrases (12) ; la phrase (12)a) n'a que l'interprétation non réfléchie et, par suite, la phrase (12)b), correspondant à (11), est agrammaticale.

- (10)a) Il n'y a que moi pour me plaindre
 b) Je suis la seule personne qui se plaint
 c) Je suis la seule personne qui me plaint

-
2. ... L'approche transformationnelle chez ces locuteurs devra aussi expliquer pourquoi (4)b) est mauvais, alors que (5)b) est excellent ; elle aura donc les mêmes difficultés.

(11) *Il n'y a que moi pour se plaindre*

(12)a) *Il n'y a que moi pour me comprendre*

b) **Il n'y a que moi pour se comprendre*

Dans l'analyse transformationnelle ébauchée ci-dessus, les phrases (12)a) et (12)b) auraient eu la même structure profonde. Il faudrait découvrir un nouveau mécanisme pour bloquer la dérivation des phrases telles que (11) et (12)b) lorsque l'interprétation est non réfléchie. Cela amènerait certainement à rendre encore plus complexes les structures sous-jacentes à ces constructions. En effet, il apparaît que la description structurale invoquée en (1) est insuffisante pour expliquer dans quels cas deux pronoms coréférentiels créent une relation réfléchie ou non réfléchie. Nous ne poursuivrons pas plus nos observations sur l'approche transformationnelle de la coréférence.

2. L'interprétation des pronoms ne peut se faire qu'après le placement des clitiques

Pour montrer que l'interprétation des pronoms clitiques ne peut se faire qu'après le placement des clitiques, si nous adoptons une analyse transformationnelle de la syntaxe des pronoms, il suffit d'envisager deux cas d'interprétation des pronoms clitiques.

Le premier cas fait intervenir l'analyse des phrases (2)b) et (3)b). Si les pronoms clitiques sont engendrés dans les positions de syntagmes nominaux, les phrases (2)b) et (3)b) auront, dans le cadre d'une théorie interprétative, la même forme sous-jacente (13) :

(13) *Jean fait [PRO poser des questions à soi]*

La justification de soi comme forme sous-jacente forte de tous les réfléchis se n'est pas pertinente ici en effet, nous aboutirions aux mêmes conclusions en comparant les deux phrases (14)b) et (14)c) qui seraient aussi dérivées d'une forme sous-jacente

commune (14)a) quel que soit le pronom réfléchi soi* sous-jacent aux se dans les deux phrases (14)b) et (14)c).

.(14)a) *Jean fait [Jacques poser des question à soi*]*

b) *Jean fait se poser des questions à Jacques*

c) *Jean se fait poser des questions par Jacques*

Quelles que soient les règles de déplacement de soi, elles auront pour effet de le déplacer facultativement devant le verbe de la proposition infinitive comme dans (2)b) ou (14)b) ou devant le verbe de la proposition matrice comme dans (3)b) ou (14)c).

Dans tous les cas l'interprétation de se (ou soi) dépend de la place qu'il va occuper dans la structure de surface. Si se est affixé au verbe de la proposition infinitive, il est coréférentiel au sujet de la proposition infinitive ; s'il est affixé au verbe de la proposition matrice, il est coréférentiel au sujet de la proposition matrice. Il est clair que l'interprétation de soi doit se faire après ses déplacements. Un autre exemple montrera la nécessité d'une interprétation des pronoms clitiques lorsqu'ils sont dans leur position clitique. Considérons en effet la phrase (15)b). Les conditions naturelles de simplicité imposent que dans sa structure sous-jacente (15)a) le pronom clitique soit lui, puisqu'il apparaît comme lui à chaque fois que la cliticisation est bloquée, comme dans les phrases (16) et (17).

(15)a) *Jean aime lui*

b) *Jean l'aime*

(16) *Jean n'aime que lui*

(17) *Jean pense à lui (avant de penser aux autres)*

Si l'interprétation du pronom objet dans (15) se fait en (15)a) avant l'affixation du clitique au verbe, on devra avoir les mêmes interprétations que les pronoms objets dans (16) et (17). Cependant on observe que dans (16) et (17) lui peut être ou non

coréférentiel au sujet du verbe. Dans la phrase (15)b), par contre, le clitique complément est nécessairement non coréférentiel au sujet du verbe auquel il est affixé. On en déduit que l'interprétation des pronoms clitiques réfléchis se et des pronoms anaphoriques le, la, les, lui et leur doit se faire lorsque ces pronoms sont en position clitique. On peut donc proposer des règles d'interprétation pour les pronoms, indépendamment de l'analyse postulée pour rendre compte de la syntaxe des pronoms clitiques, puisque quelle que soit l'analyse proposée, l'interprétation se fera toujours à partir des pronoms dans leur position de surface.

3. Quelques règles d'interprétation des pronoms

3.1 *Les conditions de Langacker*

Nous observons que certaines des règles postulées pour l'anglais se retrouvent en français. C'est le cas pour les conditions de Langacker (1969). Ces conditions spécifient en anglais qu'un pronom ne peut être coréférentiel à un syntagme nominal, qui n'est pas lui-même pronom, lorsque le pronom précède et commande ce syntagme nominal³.

On observe dans la phrase (18) que *Jean* et *il* ne peuvent jamais être coréférentiels, parce que le pronom *il* précède et commande *Jean*.

(18) *Il pense que Jean viendra*

Dans tous les autres cas, la coréférence est possible (elle peut être limitée par d'autres règles cependant). Par exemple *Jean* et *il* peuvent être coréférentiels dans (19) où le pronom ne commande ni ne suit le syntagme, dans (20) où le pronom commande mais suit le syntagme nominal, et dans (21) où le pronom précède mais ne commande pas le syntagme nominal.

3. Nous ignorerons, dans cet article, le cas de la coréférence associée aux possessifs, et par conséquent, quelle est la pertinence de la notion de "kommande" proposée par Lasnik (1976).

(19) *Jean pense qu'il viendra*

(20) *Parce que Jean était en retard, il a décidé de partir seul*

(21) *Parce qu'il était en retard, Jean a décidé de partir seul*

De la même manière, la coréférence est possible entre deux pronoms qui se dominent. Dans les phrases (19) à (22) les deux pronoms il et il/lui peuvent être coréférentiels.

(22) *Il pense qu'il viendra*

(23) *Il ne savait pas que sans lui, personne ne réussirait*

(24) *Il ne savait pas que Jean s'occupait de lui*

(25) *Il aurait voulu que Jean lui parle*

Les conditions de langacker se retrouvent donc intégralement en français. Notons cependant qu'en français, les pronoms peuvent être des syntagmes nominaux ou des clitiques. Pour pouvoir mentionner ensemble ces deux catégories nous utiliserons le terme "réfèreurs", qui est une abréviation donc pour les deux catégories "syntagmes nominaux" et "pronoms clitiques". Suivant une proposition de Lasnik (1976), nous considérerons les conditions de Langacker comme une règle d'interprétation disréférentielle qui, en français, aura donc la forme suivante :

(26) Interprétation disréférentielle I :

Dans une phrase, si un réfèreurs R_1 précède et commande un réfèreurs R_2 et que R_2 n'est pas un pronom, alors R_1 et R_2 sont interprétés comme ayant des références disjointes.

Tout comme en anglais, la règle de disréférence a un domaine plus large que celui pour laquelle elle a été présentée jusqu'ici dans cet article. Comme il a été observé par Chomsky (1973) et Lasnik (1976), elle s'applique aux deux syntagmes nominaux *Français* et *Corses* dans les phrases (27) et (28), pour donner à *Français* l'interprétation "ensemble des Français qui ne sont pas Corses".

(27) *Les Corsees se méfient des Français*

(28) *Les Corsees trouvent que les Français exagèrent*

La règle d'interprétation disréférentielle I ne fait aucune prédiction lorsque R_2 est un pronom. Lorsque cela se produit, il apparaît qu'on puisse distinguer quatre cas selon la nature de ce pronom : 1^o- R_2 est un pronom réfléchi, exemple : se, soi, lui-même ; 2^o- R_2 est un pronom anaphorique, exemple : ils, les, leur, eux ; 3^o- R_2 est un pronom référentiel, exemple : je, me, moi ; et 4^o- R_2 est un pronom obviatif, exemple : celui-ci, ce dernier. Dans les sections 3.2 et 3.3 nous allons étudier ce qui se passe lorsque R_2 est un pronom réfléchi et un pronom anaphorique, respectivement. Les deux autres cas ne sont pas aussi clairs.

On sait qu'il existe des cas d'interprétation disréférentielle lorsque R_2 est un pronom référentiel. Par exemple, c'est cette référence disjointe qui rend compte du fait que (29) est mal formée : il est impossible pour vous et tu d'avoir une interprétation disréférentielle.

(29) **Vous croyez qu'il te trompe ?*

C'est la même contrainte qui explique pourquoi dans la phrase (30), nous est nécessairement interprété comme un nous exclusif.

(30) *Nous t'aiderons*

Ces mêmes restrictions sémantiques rendent compte automatiquement de l'impossibilité d'avoir les suites de clitiques nous me, tu vous, vous te, comme le montre par exemple Quérido (1975) (cf. les exemples (31) à (33)).

(31) **Je nous parle*

(32) **Nous me trouvons intelligent*

(33) **Tu vous distribueras ces feuillets*

Dans certains cas cependant, l'interprétation disréférentielle n'est pas nécessaire, comme dans les phrases (34), où nous peut être inclusif.

(34)a) Tu penses que nous réussirons ?

b) Je pense que nous réussirons

Lorsque le pronom R_2 est obviatif, la règle de disréférence I semble continuer à s'appliquer dans la plupart des cas (cf. les phrases (35) et (36)). Par contre, dans la phrase (37)a), ce n'est plus vrai ; il se peut cependant que dans ce cas ce soit la présence du syntagme prépositionnel d'André qui force l'interprétation coréférentielle, comme il le fait aussi dans des phrases telles que (37)b).

(35) Jean croyait que ce dernier était un filou

(36) Jean disait à André que ce dernier était un filou

(37)a) Jean disait d'André que ce dernier était un filou

b) Jean disait d'André qu'il était le dernier des filous

3.2 L'interprétation coréférentielle

3.2.1 Nous savons que le clitique réfléchi se est toujours coréférentiel au sujet de la proposition dans laquelle il se trouve (cf. les phrases (2)b), (3)b), (9)b), (14)b) et (14)c)). Proposons donc comme première règle interprétative la règle (38) :

(38) se-interprétatif : les clitiques réfléchis sont coréférentiels au sujet du verbe auquel ils sont affixés.

Cependant cette règle ne peut se faire que dans la mesure où l'on admet qu'il existe des structures de surface enrichies comme le propose Chomsky (1975). En effet dans les phrases (26) et (7)b) la règle se-interprétatif ne peut s'appliquer que dans la mesure où le verbe de la proposition infinitive a un sujet. Nous proposons donc pour les phrases (2)b) et (7)b), les structures de surface enrichies suivantes :

(39) *Jean fait* [*PRO se poser des questions*]

(40) *Pierre n'autorise que toi à* [*PRO se laver*]

Dans les phrases (9)b) et (14)b) le sujet de la proposition infinitive est présent dans la structure superficielle, la formulation de se-interprétatif ne pose donc pas de problème. On aimerait cependant donner une définition structurale de la notion de sujet. Dans ce cas, on peut postuler que le sujet a laissé une trace et que la règle de se-interprétatif indique la coréférentialité entre le clitique se et la trace qui est en position sujet. La coréférentialité entre la trace et le syntagme nominal, qui fait partie des conventions associées à la notion de trace, met, par transitivité des coréférences, en relation le clitique se et le sujet déplacé. Les structures de surface enrichies pour (9)b) et (14)b) auxquelles s'applique la règle (38) seront donc du type (41) et (42) respectivement.

(41) *ça n'a fait* [*t₁ se poser de questions qu'à moi₁*]

(42) *Jean fait* [*t₁ se poser des questions à Jacques₁*]

La théorie interprétative propose aussi qu'il existe une série de conditions de cohérence qui excluent certaines phrases parce qu'elles violent ces conditions. Par exemple, la phrase (43) sera rejetée comme agrammaticale, parce qu'elle met en coréférence je et se qui sont explicitement exclus par ces conditions de cohérence. Nous étudierons plus en détail ces conditions dans la quatrième partie.

(43) *⁴Je se rase bien*

Dans tous nos exemples, nous n'avons jamais analysé que le comportement de se comme exemple de clitique réfléchi. Nous avons mentionné plus haut que des analyses transformationnelles analysent aussi me, te, nous et vous comme des pronoms réfléchis, par exemple dans la phrase (44).

(44) *Tu te rases mal*

Nous devons nous poser la question de savoir comment traiter le cas de ces pronoms en français. Notons d'abord que dans des phrases comme (44), deux pronoms référentiels identiques sont nécessairement coréférentiels, et que de ce fait il n'est nul besoin de règles telles que (38) pour exprimer la coréférentialité. La solution la plus simple dans le cadre d'une théorie interprétative est de dire que les pronoms clitiques référentiels ne sont pas marqués comme devant recevoir une interprétation réfléchie (alors que c'est le cas des pronoms du type myself en anglais) ou non réfléchie (alors c'est le cas des pronoms du type me en anglais). En d'autres termes, les pronoms référentiels sont engendrés sans marque de réfléchi dans la base. Dans des phrases telles que (44), ils sont nécessairement coréférentiels au sujet du verbe et pourront recevoir une interprétation réfléchie. Dans la phrase (45) par contre, le même pronom te est nécessairement non coréférentiel au sujet, et il ne pourra pas y avoir d'interprétation réfléchie.

(45) *Je te rase mal*

Notons que dans cette analyse, ce n'est pas un accident si en français les pronoms référentiels ont une forme unique. Dans l'analyse transformationnelle mentionnée dans la deuxième partie, les pronoms référentiels sont tous distingués dans la dérivation selon qu'ils auront une interprétation coréférentielle ou non, et c'est un accident morphologique si ensuite cette distinction est effacée en structure superficielle⁴.

4. On sait que dans certains dialectes le pronom réfléchi se a été généralisé à toutes les personnes (Guiraud 1965). Ce cas mis à part, l'analyse transformationnelle nous permet de penser que, dans certains dialectes, il puisse s'établir une distinction entre un me réfléchi et un me non réfléchi, entre un te réfléchi et un te non réfléchi, etc. ; par exemple, on distingue dans certains parlers picards (Cochet, 1932) un me accusatif d'un mi datif. À ma connaissance, cela ne s'est jamais produit.

- 3.2.2 Après avoir étudié le comportement du pronom clitique réfléchi se, regardons comment se comporte l'unique pronom réfléchi non clitique soi qui, en français, a une distribution très limitée. Il est nécessairement indéfini et, comme le clitique se, est toujours coréférentiel au sujet de la proposition dans laquelle il se trouve, comme dans (46)⁵.

(46) *On a tous quelquefois besoin d'un plus petit que soi*

Apparemment on doit pouvoir étendre la règle (38) pour couvrir ce cas, et proposer la règle (47) :

- (47) soi-interprétatif : les référents réfléchis se et soi sont coréférentiels au sujet de la proposition dans laquelle ils se trouvent.

Comme dans le cas précédent, cette règle doit pouvoir faire appel à des structures enrichies lorsque le sujet est un indéfini non lexical comme dans (48).

(48)a) *Il ne faut jamais [PRO trop compter sur soi]*

b) *Il ne faut jamais trop compter sur soi*

Des phrases comme (49) sont exclues par les conditions de cohérence, soi étant sémantiquement marqué comme indéfini, il ne peut pas être coréférentiel à un syntagme nominal défini comme Pierre.

5. Il y a certains problèmes associés à soi. Alors que soi peut être coréférentiel à chacun lorsque celui-ci est en position sujet, cette interprétation est impossible lorsque chacun est en position complément.

(i) *chacun a parlé de soi*

(ii) **J'ai parlé à chacun de soi*

Notons que chacun, contrairement à on, peut être coréférentiel à lui.

(iii) *Chacun a parlé de lui (chacun et lui coréférentiel)*

(iv) **On a parlé de lui (on et lui coréférentiel)*

(v) *J'ai parlé à chacun de lui(-même)*

(vi) **J'ai parlé à on de lui(-même)*

On observe aussi que on ne peut jamais être complément clitique ou non clitique, sauf lorsqu'il est le réfléchi soi.

(49) **Pierre se méfie de soi*

Des phrases comme (50) et (51) sont exclues pour les mêmes raisons. Il y a bien un pronom indéfini dans la phrase, mais il est séparé de soi par un sujet spécifié.

(50) **On ne doit pas dire à Pierre de parler de soi*

(51) **Il ne faut pas [PRO demander à Pierre de parler de soi]*

Les règles d'interprétation de soi cependant varient beaucoup selon les locuteurs. Certains locuteurs acceptent des phrases telles que (49), sans aucun doute des réflexes littéraires d'une époque où soi, tout comme se, pouvait avoir un antécédent défini. Kayne (1975, p. 349) donne comme grammaticales des phrases semblables à (50) et (51), ce qui semble indiquer des contraintes plus relâchées chez les locuteurs qu'il a interrogés.

- 3.2.3 À côté des référents se et soi réfléchis, il existe une série de pronoms réfléchis composés du type moi-même, toi-même, etc., que nous analysons maintenant. Leur analyse n'est pas très claire. Premièrement, ils peuvent apparaître en position sujet sans avoir d'interprétation réfléchie, comme dans (52).

(52) *Pierre lui-même voulait en acheter*

D'autre part, ils semblent exclus après certaines prépositions locatives telles que avec, chez, près de, comme dans (53).

(53) *Jean avait un petit chien* $\left\{ \begin{array}{l} \text{avec} \\ \text{à côté de} \end{array} \right\}$ *lui(*-même)*

Mais lorsque la préposition n'a plus de valeur locative, alors ils peuvent apparaître comme dans (54).

(54) *Jean est en contradiction avec lui-même*

Finalement, ils n'apparaissent pas toujours dans les cadres syntaxiques qui sous-catégorisent les verbes comme dans (55).

(55) *Jean a fait sa maison lui-même*

Ces pronoms réfléchis composés en français partagent ces propriétés avec les pronoms réfléchis du type himself, myself de l'anglais. Quelle que soit leur analyse définitive, on proposera donc qu'ils soient dérivés directement dans la base sous leur forme composée, tout comme les pronoms nous autres, nous tous, vous seul, moi aussi, etc. Ce qui est certain cependant c'est que la règle de se ou soi-interprétatif ne peut plus s'appliquer ici. En effet, ces pronoms composés peuvent être coréférentiels à un autre référeur que le sujet, par exemple dans les phrases (56) les pronoms réfléchis sont coréférentiels au complément d'objet indirect.

- (56)a) *Je leur ai parlé d'eux-mêmes*
 b) *Je n'ai parlé à André que de lui-même*
 c) **?Je n'ai parlé que de lui-même à André*
 d) **Je n'ai parlé que de lui-même avec lui*

La phrase (56)b) devient agrammaticale par contre si l'ordre du réfléchi et de l'antécédent est inversé comme dans (56)c). Cela montre que l'antécédent d'un pronom réfléchi doit précéder ce pronom. La règle (26) de disréférence I rend compte de cette propriété dans la phrase (56)c), mais non dans la phrase (56)d).

La question qu'on doit se poser maintenant est de savoir si un pronom réfléchi *doit* être référentiel à un référeur dans la phrase où il se trouve. Apparemment ce n'est pas le cas lorsqu'il est sujet d'une proposition comme dans l'exemple (57).

- (57)a) *Pierre ne viendra pas*
 b) *Je ne comprends pas. Lui-même m'avait dit qu'il viendrait*

Il est clair dans cet exemple que les règles d'interprétation sémantiques qui donnent à lui-même l'antécédent Pierre dans (57) sont des règles pragmatiques non phrasiques. Dans la plupart des exemples où l'on observe un pronom réfléchi non sujet, par contre celui-ci doit avoir un antécédent dans la phrase. Comparez par exemple (58) et (59).

(58) *Il importe que lui-même y songe*

(59) **Il importe de penser à lui-même*

Dans la phrase (58), lui-même peut avoir un antécédent non phrasique. C'est impossible dans (59) où lui-même ne peut avoir comme antécédent que le sujet indéfini de la proposition infinitive (ce qui rend la phrase agrammaticale, puisque les règles de cohérence exigent alors soi-même).

On aimerait pouvoir écrire une règle d'interprétation phrasique, en excluant les cas des réfléchis sujets ; la solution est certainement en de tels termes. Cependant il existe des contre-exemples comme (60), où le réfléchi peut avoir un antécédent non phrasique.

(60) *Il m'a insulté le premier. C'est à lui-même de me faire des excuses*

Même si elle est fautive dans quelques cas, comme en (60), nous proposerons le type de règle (61) pour l'interprétation phrasique des réfléchis, en attendant une formulation plus exacte.

(61) Interprétation des réfléchis : un pronom réfléchi non sujet est nécessairement coréférentiel à un référeur qui le précède.

Cela implique qu'il y aura autant d'interprétations sémantiques que d'antécédents possibles dans la phrase. Par exemple (56a) aura deux interprétations possibles, une où eux-mêmes est coréférentiel à leur, et une deuxième où eux-mêmes est coréférentiel à je : la deuxième sera bien sûr exclue pour des raisons de cohérence (cf. la quatrième partie).

Les interprétations sémantiques associées par (61) sont bien sûr bloquées par des règles de cohérence, ainsi que nous venons de le voir, mais aussi par les conditions classiques (sujet spécifié, etc.) comme nous le verrons tout de suite. Notons cependant que la règle (61) rend compte aussi de l'interprétation de se et

de soi. En effet, le seul antécédent possible de se et soi dans une proposition est le sujet de cette proposition, et nous verrons que les conditions classiques bloquent toutes les interprétations avec un antécédent dans une autre proposition. L'application de la règle (61) est bloquée entre les référeurs soulignés dans les phrases (62) à (64) à cause des conditions de sujet spécifié et de proposition à temps fini.

(62) Pierre pense que Jean se rase mal

(63) Pierre pense que Robert s'occupe trop de lui-même

(64) *On a décidé que Robert devrait s'occuper de soi

Elle est bloquée aussi dans les phrases (65) à (67) à cause de la condition du sujet spécifié (cf. Chomsky, 1975).

(65) Pierre demande à Jean₁ de [PRO₁ mieux se raser]

(66) Pierre demande à Jean₁ de [PRO₁ moins s'occuper de lui-même]

(67) *On a demandé à Jean₁ de [PRO₁ ne plus s'occuper de soi]

Dans la phrase (68) par contre, la règle (61) ne s'applique pas, des interprétations pragmatiques permettent à lui-même d'avoir Jean, Henri, ou même un autre élément non phrasique comme antécédent.

(68) Jean a convaincu Henri que lui-même pouvait gagner

Nous avons montré qu'on peut postuler une règle unique pour l'interprétation des réfléchis en français. Notons cependant qu'il existe une différence très importante entre les pronoms réfléchis clitiques et les pronoms réfléchis composés en ce qui concerne la condition de Langacker. Si nous observons la phrase (56)c), elle reste relativement interprétable malgré la violation des conditions de Langacker. Dans la phrase (69) cependant, il n'y a absolument pas moyen de violer cette contrainte et se ne peut jamais être coréférentiel à Marie.

(69) **Je se confronte Marie*

3.3 Référence disjointe II

3.3.1 Dans les phrases (70) et (71) on observe que les clitiques le et lui sont nécessairement non coréférentiels au sujet de la proposition où ils se trouvent.

(70) *Jean le regarde attentivement*

(71) *Jean lui a fait très mal*

Cette absence de référence ne résulte d'aucune autre contrainte que nous avons pu établir jusqu'à présent. Nous notons cependant que contrairement à l'anglais cette référence disjointe ne s'applique pas aux pronoms non clitiques. Dans les phrases (16) et (17) (que nous répétons ci-dessous) nous avons remarqué que lui pouvait être, ou ne pas être coréférentiel au sujet de la proposition. Dans la phrase (72) lui peut être coréférentiel à *Jean*, à *Pierre* ou à un antécédent non phrasique.

(16) *Jean n'aime que lui*

(17) *Jean pense à lui (avant de penser aux autres)*

(72) *Jean a demandé à Pierre de moins s'occuper de lui*

Notons que si les pronoms pleins restent libres d'être interprétés comme coréférentiels avec n'importe quel antécédent, y compris des référents de la proposition où ils apparaissent, il y a des verbes qui, pour des raisons sémantiques particulières, peuvent exclure une telle interprétation. Par exemple dans les phrases (73) et (74) il semble exclu de pouvoir interpréter lui comme coréférentiel au sujet du verbe.

(73) *Jean n'a pas osé se battre contre lui*

(74) *Jean s'est attaqué à lui*

Mais même pour ces expressions il n'est pas impossible de trouver des contextes où l'interprétation de lui coréférentiel au

sujet du verbe n'est pas exclue. Par exemple la phrase (74) peut être complétée comme en (75), et dans ce cas l'interprétation coréférentielle devient l'interprétation favorisée. Il s'agit donc clairement d'un problème d'interprétation non phrasique, et non pas de propriétés de la phrase.

(75) *Jean s'est attaqué à lui, pensant s'attaquer aux autres*

Nous avons aussi montré dans l'analyse de la phrase (44) (que nous répétons ci-dessous) qu'il n'y avait pas de référence disjointe entre le sujet d'un verbe et les clitiques référentiels me, te, nous, vous.

(44) *Tu te rases mal*

La deuxième règle de référence disjointe en français va donc prendre la forme suivante :

(76) Référence disjointe II : les clitiques anaphoriques non réfléchis (le, la, les, lui, leur) sont toujours non coréférentiels au sujet du verbe auquel ils sont affixés.

Cette règle (76) est le pendant exact de la règle (38) de se-interprétatif qui, nous le rappelons ici, dit que le clitique réfléchi se est toujours coréférentiel au sujet du verbe auquel il est affixé.

Nous savons aussi que les clitiques anaphoriques non réfléchis ne peuvent jamais être coréférentiels aux compléments des verbes, par exemple le et Jean dans la phrase (77). Cette absence de référence est la conséquence directe des conditions de Langacker.

(77) *Je le présenterai à Jean*

La formulation (76) de la référence disjointe, comme celle de (38), fait intervenir la notion de sujet du verbe auquel le clitique est affixé. On peut aussi en donner une variante (76'), qui ne nécessite pas de faire appel à cette notion.

- (76') Référence disjointe II : les pronoms clitiques anaphoriques sont interprétés comme ayant des références disjointes de tous les référents.

Cette formulation est possible parce que les conditions de temps fini et de sujet spécifié bloquent cette règle, laissant donc libre l'interprétation coréférentielle des clitiques avec des référents dans d'autres propositions. Par exemple, dans (78), (79) et (80), *Jean* et les clitiques anaphoriques peuvent être coréférentiels, parce que la condition de proposition à temps fini bloque l'application de (76') dans (78) et (79), tandis que la condition de sujet spécifié bloque (76') dans (79) et (80).

(78) *Jean* pense qu'il est en retard

(79) *Jean* pense que Pierre le verra

(80) *Jean* demande à Pierre₁ de [PRO₁ le soigner]

- 3.3.2 Il existe un certain nombre de constructions où la règle (76) d'interprétation disréférentielle est violée. Ce sont les constructions en double datif avec les verbes qui permettent des propositions infinitives à sujet propre. Dans ces expressions le datif anaphorique lui, leur peut être ou non coréférentiel au sujet de la proposition principale, comme dans les phrases (81) à (83).

(81) *Il me lui a fait promettre de revenir*

(82) *Il me la lui a fait rapporter*

(83) *Elle ne me lui a pas laissé offrir quoi que ce soit*

Il faudra donc bloquer l'application des règles (76) ou (76') dans ces cas. Je ne vois pas de moyen non ad hoc pour le faire. En effet⁶, les constructions en double datif, avec un datif éthique devant lui, leur ne présentent pas les mêmes propriétés. Dans les

6. Comme me l'a fait remarquer R. Kayne.

phrases telles que (84), lui est nécessairement non coréférentiel au sujet.

(84) *Il me lui a foutu une de ces tartes*

De la même manière, dans les constructions à double datif du type (85), lui et leur sont nécessairement non coréférentiels au sujet.

(85) *Ils me leur semblent fidèles*

Il se peut que dans ce cas, cependant, il s'agisse de propriétés associées aux adjectifs, en effet on sait que ces adjectifs n'admettent jamais (ou très difficilement) de clitiques réfléchis comme le montre l'exemple (86), à côté des exemples grammaticaux (87) à (89).

(86) **Ils se sont fidèles*

(87) *Ils ont toujours été fidèles l'un à l'autre*

(88) *Je leur ai toujours été fidèle*

(89) *Ils me semblent très fidèles l'un à l'autre*

3.4 Interprétation réfléchie

Nous avons vu avec les exemples (10) à (12) qu'il ne suffit pas que deux pronoms soient coréférentiels pour qu'il y ait interprétation réfléchie (ou réciproque). Montrons quelques autres manifestations de cette distinction. Considérons les phrases (90) et (91). La phrase (90)a est ambiguë et a au moins les deux sens (90)b) et (90)c). La phrase (91)a) par contre a seulement le sens (91)b) et jamais le sens (91)c).

(90)a) *Je me trouvais bête, et ma soeur aussi*

b) *Je me trouvais bête, et ma soeur aussi se trouvait bête*

c) *Je me trouvais bête, et ma soeur aussi me trouvait bête*

- (91)a) *Pierre se trouvait bête, et sa soeur aussi*
 b) *Pierre se trouvait bête, et sa soeur aussi se trouvait bête*
 c) **Pierre se trouvait bête, et sa soeur aussi le trouvait bête*

Le clitique se semble imposer dans tous les cas une interprétation réfléchie, alors que pour les autres clitiques l'interprétation est ambiguë.

D'autres exemples de la pertinence de cette distinction en français sont donnés par les traitements des adjectifs. On sait que les adjectifs ne permettent pas l'affixation de clitique réfléchi (ou réciproque, la distinction entre les deux n'étant pas pertinente pour les clitiques ici). Par suite (92)a) est impossible à côté de (92)b) qui est grammaticale.

- (92)a) **Ils se sont fidèles*
 b) *Ils lui sont fidèles*
 c) *?Je me suis fidèle*

On sait cependant que certains locuteurs acceptent des expressions telles que (92)c), qui semblent correspondre à une interprétation non réfléchie. Les mêmes jugements s'observent pour avoir, exemple (93)⁷.

- (93)a) *Heureusement que je t'ai*
 b) **Heureusement qu'ils s'ont*
 c) *?Heureusement que je m'ai*

Enfin, certains éléments lexicaux sont sensibles à la distinction entre réfléchi et non-réfléchi ; par exemple *comprendre quelqu'un* est ambigu pour les deux sens "comprendre ce que quelqu'un dit" ou "comprendre la nature de quelqu'un". Pour beaucoup de locuteurs le deuxième sens ne peut jamais être réfléchi, d'où l'agrammaticalité de la phrase (12)a) (répétée ci-dessous) où *comprendre* est dans un contexte où seul ce deuxième sens est possible.

7. Je dois ce dernier exemple à R. Kayne.

(12)a) **Il n'y a que moi pour se comprendre*

On s'aperçoit que la distribution des auxiliaires être et avoir peut aussi être sensible à cette distinction. Remarquons dans les phrases (94) que l'auxiliaire être est impossible dans les mêmes contextes que se, ce qui indique que l'auxiliaire avoir est utilisé lorsque l'interprétation n'est pas réfléchie⁸.

(94)a) *Il n'y a que moi qui m'ait compris*

b) **Il n'y a que moi qui me soit compris*

c) **Il n'y a que moi qui se soit compris*

La question qu'on doit se poser est de savoir comment entre cette distinction dans la composante interprétative. (Je laisse la question ouverte ici.)

4. Conditions de cohérence

Dans la théorie interprétative de Jackendoff (1972), les conditions de cohérence sont considérées comme des règles sémantiques relativement triviales. Ce sont des règles sémantiques, nécessairement, puisqu'elles s'appliquent après les règles de coréférences qui sont des règles d'interprétation sémantique. Par exemple, la phrase (95) est exclue par les conditions de cohérence.

(95) **John washes herself*

Les règles d'interprétation mettent en corréférence *John* et *herself* ce qui amène la phrase à être refusée comme étant incohérente parce que les deux éléments mis en corréférence sont *incompatibles*. Quelle est la nature de cette incompatibilité ?

8. Claire-Blanche Benveniste m'a appris que dans certains dialectes on distingue deux auxiliaires pour les expressions où deux cliti-ques sont corréférentiels : *je m'ai coupé* pour une action involontaire et *je me suis coupé* pour une action volontaire. Si l'opposition pertinente est réfléchie (volontaire) et non réfléchie (involontaire), on s'attendrait à ce que l'opposition n'existe pas avec se et que l'on ait seulement *il s'est coupé* et non **il s'a coupé*.

Jackendoff nous dit seulement qu'on ne peut pas mettre en coréférence un élément lexical marqué *-fem.* avec un autre marqué *+fem.* Apparemment la composante de cohérence met en rapport les traits sémantiques et exclut les relations qui font intervenir des traits sémantiques opposés. Le problème a l'air trivial, mais en fait, même en anglais, il amène un certain nombre de questions.

En français, les problèmes sont mieux définis, et l'on distinguera trois types de conditions de cohérence qui font intervenir des informations 1^o- sémantiques, 2^o- morphologiques et 3^o- peut-être des informations syntaxiques.

4.1 Conditions sémantiques

On trouve en français les conditions de cohérence sémantique traditionnelles. Les deux éléments mis en coréférence doivent partager les mêmes traits de genre et de nombre ; par exemple, les phrases (96) et (97) seront exclues pour ces raisons.

(96) **Jean ne pense qu'à elle-même*

(97) **Jean ne pense qu'à eux-mêmes*

Il semble bien qu'il s'agisse là de conditions sémantiques, la phrase (98), où la *sentinelle* a une référence mâle, me semble très mal formée. Elle est cependant doublée de conditions morphologiques, la phrase (99) étant pour moi aussi mal formée. De la même manière la phrase (100) ne peut être exclue que pour des raisons morphologiques, le genre grammatical n'ayant aucune pertinence sémantique pour des mots comme *partie* en français.

(98) **La sentinelle ne pense qu'à elle-même*

(99) **La sentinelle ne pense qu'à lui-même*

(100) **Les deux parties se replient facilement sur eux-mêmes*

Deux éléments mis en coréférence doivent aussi partager les traits de personne ; par exemple, les phrases (101) et (102) seront exclues parce qu'elles violent ces conditions.

(101) **Je se lave*

(102) **Tu dois d'abord compter sur moi-même*

Nous verrons cependant qu'il s'agit encore là de conditions morphologiques plus que de conditions sémantiques.

Le troisième trait sémantique qui semble aussi intervenir en français est aussi le trait *indéfini*. Dans les phrases (103) et (104) le pronom *il* ne peut être coréférentiel à l'indéfini *on* ou *tout le monde*, mais peut être coréférentiel à *quelqu'un* ou *personne* comme dans (105). On sera amené à distinguer plusieurs types sémantiques d'indéfini et à exclure les phrases (103) et (104) lorsque *il* est référentiel à un des types d'indéfini, alors que (105) sera possible, avec *il* référentiel à un autre type d'indéfini.

(103) *On pensait qu'il s'en tirerait*

(104) *Tout le monde pensait qu'il s'en tirerait*

(105) *Personne ne pensait qu'il s'en tirerait*

4.2 Conditions morphologiques sur les personnes

Les conditions morphologiques sont mises en évidence par le pronom *on* qui, en français moderne, est ambigu et peut être utilisé soit comme indéfini, soit comme pronom personnel, première personne du pluriel. On a pu dire que l'utilisation de *on* comme pronom personnel, troisième personne était un cas particulier d'utilisation de *on* indéfini (cf. Dubois, 1965) ; par exemple dans la phrase (106), *on* indéfini remplace une deuxième personne du singulier.

(106) *Alors petit, on fait l'andouille*

On peut montrer que dans des utilisations comme (106), *on* est effectivement un indéfini, en particulier il n'a pas de forme forte en position sujet, comme le montre (107), et que sa forme forte en position objet ne peut être que *soi*, et jamais *toi*, par exemple (cf. (108) et (109)).

(107) **Toi, on fait l'andouille*

(108) **Alors, on pense qu'à toi (on = toi)*

(109) *Alors, on pense qu'à soi*

Lorsque *on* est pronom personnel, première personne du pluriel, il a la forme forte *nous* qui peut apparaître et en position sujet, et en position objet, comme en (110) et en (111).

(110) *Nous, on fait pas l'andouille*

(111) *On ne pense jamais qu'à nous*

Cette distinction préalable entre *on* indéfini et *on* référentiel étant établie, on voit que le lexique contiendra deux entrées lexicales pour *on*, une qui correspond sémantiquement à l'indéfini, et l'autre qui correspond au référentiel. Considérons maintenant les phrases (112) à (115).

(112) *On se lave à l'eau froide*

(113) *Nous nous lavons à l'eau froide*

(114) *On nous lave à l'eau froide*

(115) **Nous se lavons à l'eau froide*

Dans la phrase (114) *on* et *nous* sont nécessairement non coréférentiels. Cependant les règles de coréférences que nous avons écrites permettent cette coréférence. En effet *on* peut être sémantiquement première personne du pluriel comme *nous*, et les deux pronoms devraient pouvoir être coréférentiels dans la phrase (114). La phrase (112) est bien formée, même lorsque *on* correspond à une première personne du pluriel, c'est-à-dire que *se* doit pouvoir être sémantiquement analysé comme un pronom réfléchi de première personne du pluriel. La phrase (115) cependant est mal formée, bien qu'elle mette en coréférence *nous* et *se*, ce qui devrait être sémantiquement possible comme nous venons de le montrer.

Il est apparent, donc, que des conditions de cohérence purement sémantiques ne pourront pas interdire la phrase (115) ni l'interprétation réfléchie de la phrase (114).

Il semble qu'il suffise d'ajouter une condition de cohérence morphologique du type suivant : deux éléments en coréférence doivent avoir la même personne morphologique. On sait que *on*, qui est sémantiquement première personne du pluriel, est morphologiquement troisième personne, puisqu'il commande un accord verbal de troisième personne. Cette condition de cohérence rend compte des interprétations associées aux phrases (112) à (115). Elles sont cependant trop fortes. En effet, dans les phrases (116) et (117), *nous* et *on* peuvent être coréférentiels, bien que morphologiquement de personnes différentes.

(116) *Nous, on est pas pressé*

(117) *On ne pense pas toujours qu'à nous*

Pour les phrases (116) et (117), on doit admettre que des pronoms morphologiquement de personnes différentes peuvent être coréférentiels. La condition de cohérence morphologique intervient seulement entre un sujet clitique et les compléments clitiques affixés au même verbe. Nous proposons donc la condition de cohérence morphologique suivante :

(118) Cohérence morphologique des clitiques : (temporaire)
deux clitiques affixés au même verbe ne peuvent être coréférentiels que s'ils ont la même personne morphologique.

4.3 Conditions morphologiques d'accord verbal

Nous savons qu'en français un verbe peut être morphologiquement à la troisième personne, bien que le sujet soit une première ou une deuxième personne. C'est le cas en français standard dans des phrases telles que (119), et en français populaire dans des phrases telles que (120).

(119)a) *C'est quand même pas moi que tu penses qui est parti le premier*

b) **C'est quand même pas moi que tu penses qui suis parti le premier*

(120)a) *C'est moi qui est parti le premier (français populaire)*

b) *C'est moi qui suis parti le premier (français standard)*

Il n'est pas question, dans cet article, de déterminer dans quels cas, l'accord du verbe peut ou non se faire. Ce qui est important c'est que dans les cas où l'accord ne se fait pas, le pronom réfléchi qu'on observe est toujours *se* et jamais un des autres clitiques anaphoriques (cf. (121) et (122)).

(121)a) *C'est quand même pas moi que tu penses qui s'est lavé le premier*

b) **C'est quand même pas moi que tu penses qui m'est lavé le premier*

(122)a) *C'est moi qui s'est lavé le premier (français populaire)*

b) *C'est moi qui m'ai (m'est ?) lavé le premier (français populaire)*

c) *C'est moi qui me suis lavé le premier (français standard)*

Les règles de cohérence que nous avons établies précédemment pour interdire la phrase telle que (101), que nous répétons ci-dessous, vont aussi interdire les phrases (121)a) et (122)a).

(101) *Je se lave*

Il est clair que *se* peut correspondre à n'importe quelle personne, à condition que le verbe auquel il est affixé soit morphologiquement à la troisième personne. Au présent, l'opposition morphologique est neutralisée, mais on peut montrer qu'elle existe, par exemple au passé composé (cf. (124)).

(123)a) *Il se lave*

b) *C'est moi qui se lave (français populaire)*

(124)a) Je me suis lavé

b) Il s'est lavé

c) C'est moi qui s'est lavé (français populaire)

Nous proposons donc la condition morphologique suivante :

- (125) Coréférence morphologique des clitiques : les clitiques référentiels me, te, nous, vous et le clitique réfléchi se sont coréférentiels au sujet d'un verbe fini auquel ils sont affixés si, et seulement si, ils sont à la même personne que ce verbe.

Notons que cette règle de cohérence englobe la règle précédente (118). En effet lorsque le sujet est affixé au verbe, alors le verbe est toujours à la même personne que son sujet ; ce n'est que dans les cas où le sujet n'est pas un clitique que l'accord en personne peut ne pas avoir lieu.

Notons aussi que cette règle englobe la règle (38) de se-interprétatif.

4.4 Conditions syntaxiques pour les infinitifs

La condition de cohérence précédente rend compte de tous les cas où les verbes ont un temps fini. Nous avons vu dans les phrases (6) à (8), que nous répétons ci-dessous, que se pouvait correspondre à des sujets première et deuxième personne. Mais dans ces cas-là, on ne peut pas observer de différence morphologique entre les infinitifs.

(6) Pierre t'autorise à te laver

(7) Pierre n'autorise que toi à se laver

(8) ça m'a fait me poser des questions

(9) ça m'a fait se poser des questions qu'à moi

Dans tous les cas où l'on observe se correspondant à une première ou à une deuxième personne, on s'aperçoit qu'on est en présence d'un contexte contrastif, les contextes *c'est(moi)que...* dans

les exemples (121) et (122), et les contextes *ne...que(toi)* dans les exemples (7) et (9). On sait que dans beaucoup de langues les contextes contrastifs ont l'effet de supprimer l'accord verbal. On aimerait pouvoir dire que dans les exemples (7) et (9) l'infinitif ne s'est pas accordé, alors qu'il l'a fait dans les exemples (6) et (8). Il n'existe cependant aucune différence morphologique entre les deux types d'infinitifs. Un moyen formel d'exprimer la similitude des deux situations serait de définir une notion d'flot d'accords morphologiques créés par certains contextes contrastifs. Si on peut montrer pourquoi les formes *c'est x que* et *ne...que x* isolent *x* de la proposition associée, alors on aurait une explication uniforme pour l'absence d'accord verbal dans les propositions subordonnées de (119), (120), (121) et (122) et la présence d'un se dans les propositions infinitives de (7) et (9).

Il est clair cependant qu'il s'agit essentiellement du même problème d'accord dans les deux cas. Ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, c'est que les conditions de cohérence qui autorisent (7) et interdisent *Pierre t'autorise à se laver* ont certainement un conditionnement syntaxique. Nous voyons que les règles de cohérence proposées par Jackendoff (1972) sont loin d'être aussi triviales qu'on pouvait le croire. Si cette analyse est maintenue, alors le schéma d'organisation de la composante interprétative d'une grammaire est relativement complexe : la composante de cohérence, et donc la composante interprétative dont celle-ci fait partie doit faire appel à des propriétés morphologiques, et surtout syntaxiques, d'un type nouveau.

5. Le statut des clitiques

- 5.1 Dans nos discussions précédentes, nous avons été amenés à introduire la notion de référeur dans les règles d'interprétation, qui n'est qu'une abréviation pour l'ensemble des catégories syntagme nominal et pronom clitique. On pourrait penser aussi à

introduire dans cette classe, les terminaisons morphologiques des verbes. En effet on observe que les phrases suivantes sont mal formées⁹.

- (126)a) **Regardons-moi !*
- b) **Regardez-toi !*
- c) **Regarde-vous !*

Nous avons vu lorsque nous avons examiné les exemples (31) à (33), que nous répétons ci-dessous, qu'il existe une règle d'interprétation disréférentielle pour les pronoms référentiels. Il est clair que la même règle est responsable de l'agrammaticalité des exemples (126).

- (31) **Je nous parle*
- (32) **Nous me trouvons intelligent*
- (33) **Tu vous distribuerez ces feuilles*

Dans les exemples (33) à (35), la règle d'interprétation disréférentielle exige que les deux référents soient disjoints en référence, ce qui est impossible. Dans les phrases (127), les "sujets" ne sont pas exprimés sous forme de clitiques, mais seulement sous forme de terminaisons morphologiques *ø*, *-ons*, *-ez*. Si on considère ces terminaisons morphologiques comme des référents, alors la règle d'interprétation disréférentielle rend compte automatiquement de l'agrammaticalité de (126). On peut justement s'objecter à la prolifération des catégories qui peuvent entrer dans certains types de règle. Je pense qu'on peut facilement trouver des arguments en faveur d'une analyse dans laquelle des phrases (126) ont des structures superficielles du type (127).

- (127)a) *PRO regardons-moi*
- b) *PRO regardez-toi*
- c) *PRO regarde-vous*

9. Claire-Blanche Benveniste me signale aussi les phrases du type **regardons-toi !*, qui sont sujettes à la même explication, parce que la première personne du pluriel à l'impératif est nécessairement inclusive.

Cette analyse propose que tous les verbes aient un sujet profond, et que pour les impératifs ce soit le syntagme non lexical PRO. Cette analyse doit aussi proposer des règles d'accord interprétatif grâce auxquelles PRO dans (127)a) sera interprété comme première personne du pluriel (inclusive), PRO dans (127)b) comme deuxième personne du pluriel, etc.

C'est à ce moment que les règles d'interprétation disréférentielles pourront rendre compte de l'agrammaticalité des phrases telles que (127). Dans (127)a) par exemple, PRO et moi seront des référents incompatibles. Il n'y a donc pas besoin d'étendre la notion de référent aux terminaisons morphologiques. De la même manière, on peut justement se demander si les clitiques ne jouent pas les mêmes rôles que les terminaisons morphologiques et n'interviennent qu'indirectement dans l'interprétation référentielle.

Adoptons une analyse transformationnelle pour la syntaxe des clitiques, et prenons pour base la théorie des traces élaborée par Chomsky (1975). Dans cette théorie, la phrase (128)c) aurait la structure profonde (128)a).

La règle de placement des clitiques déplace le pronom lui, laissant à sa place une trace *t* qui, par convention associée à la notion de trace, est liée au clitique lui dans la structure de surface enrichie (129)b).

- (128)a) Pierre dit à lui [_S que André viendra]_S
 b) Pierre [_V lui dit]_V t [_S que André viendra]_S
 c) Pierre lui dit qu'André viendra

La trace *t*, dans cette théorie, est un syntagme nominal ; elle est interprétée sémantiquement comme le complément du verbe dire dans la phrase (128)b). Supposons que la règle (26) d'interprétation disréférentielle ne s'applique qu'aux syntagmes nominaux. Cette règle marque *t* et André comme non coréférentiels. Ce n'est qu'indirectement que lui, qui est lié à sa trace *t*, est interprété comme non coréférentiel à André. Il est clair donc que les cliti-

ques, en tant que catégories peuvent être ignorés dans les règles d'interprétation référentielle. Dans les paragraphes qui vont suivre nous allons examiner quelles formes prendront les règles d'interprétation que nous avons adoptées jusqu'ici. Notons cependant un des avantages immédiat de cette analyse dans l'interprétation des clitiques absents. On sait qu'en français les clitiques le, la ou les peuvent être facultativement absents lorsqu'ils sont suivis d'un clitique datif leur, par exemple on peut avoir soit (129)a), soit (129)b).

(129)a) *Je le lui ai dit*

b) *Je lui ai dit*

On observe cependant que les disréférences continuent à s'appliquer lorsque le clitique est absent. Dans la phrase (130), l'interprétation est que *André* a présenté quelqu'un₁ à quelqu'un₂, et que ce quelqu'un₁ n'est pas coréférentiel à *André*, c'est-à-dire que (130) ne peut jamais avoir le sens de (131).

(130) *André lui a déjà présenté*

(131) *André s'est déjà présenté à lui*

Il semble difficile de rendre compte de la non-coréférence entre *André* et le clitique accusatif absent dans une approche où il n'existe pas d'éléments non lexicaux au moment où se fait l'interprétation sémantique. Dans le cadre envisagé ici, (130) aurait la forme sous-jacente (132)a) et la structure superficielle (132)b) dans laquelle la trace t_1 est interprétée comme un pronom anaphorique ; elle est donc non coréférentielle au sujet de la proposition.

(132)a) *André a déjà présenté le à lui*

b) *André lui₁ a déjà présenté t_1 à t_2*

Retournant à la règle (26) pour l'interprétation disréférentielle I, elle continue à s'appliquer sans changement notable, si

ce n'est que syntagme nominal peut maintenant remplacer le terme réfèreux. Nous proposons donc la règle (133) :

- (133) Interprétation disréférentielle I : dans une phrase, si un syntagme nominal SN_1 précède et commande un syntagme nominal SN_2 et que SN_2 n'est pas un pronom, alors SN_1 et SN_2 sont interprétés comme ayant des références disjointes.

En exemple, observons comment cette règle exclut la phrase (18), que nous répétons ci-dessous (134)c). La phrase (134)c) aura pour forme sous-jacente (134)a) et pour structure de surface enrichie (134)b).

- (134)a) [*lui*] $SN[pense]_V$ *que* [[*Jean*] $_{SN}$ *viendra*]
 b) [t_1] $SN[il\ pense]_V$ *que* [[*Jean*] $_{SN}$ *viendra*]
 c) *Il pense que Jean viendra*

Le syntagme nominal t est lié au clitique il. De plus il est soumis à la règle (133) d'interprétation disréférentielle I, et il est donc interprété comme ayant une référence disjointe de *Jean*.

La règle d'interprétation (61) pour l'interprétation des réfléchis, qui spécifie qu'un pronom réfléchi non sujet a nécessairement un antécédent phrasique, n'est pas modifiée. Elle continue à s'appliquer au syntagme nominal soi, et aux réfléchis composés comme lui-même. Elle ne s'applique plus directement aux clitiques se, on pourrait analyser sa trace comme un syntagme nominal réfléchi. On préférera la grouper avec la règle correspondant à l'ancienne règle (76) de référence disjointe II.

Cette dernière règle doit être modifiée ; en effet, considérons les phrases (135)a) et (136)a), pour les quelles nous proposons les structures de surface (135)b) et (136)b).

- (135)a) *Pierre l'a présenté à André*
 b) *Pierre* [l_1 *a présenté*] $_V$ t_1 *à André*

(136)a) *Pierre lui a présenté Robert*

b) *Pierre [lui₂ a présenté]_v Robert à t₂*

La règle (26) permettait d'exclure l'interprétation coréférentielle de *l'* et *André* dans (135), et *lui* et *Robert* dans (136), parce que les clitiques le et lui précédaient *André* et *Robert* respectivement. La nouvelle règle (133) s'applique aux traces t_1 et t_2 , et si la trace t_1 précède bien *André* dans (135)a), on ne peut pas interpréter t_2 comme précédant *Robert* dans (136)a). On sera amené à dire que la trace associée à un clitique anaphorique non réfléchi est non coréférentielle à tous les syntagmes nominaux de la proposition. En fait, on peut certainement généraliser au niveau de la phrase et dire que la trace associée à un clitique anaphorique non réfléchi est non coréférentielle à tous les syntagmes nominaux de la phrase, la règle étant bloquée dans tous les autres cas par les conditions de sujet spécifié et (ou) de proposition à temps fini. Observons aussi que les clitiques réfléchis ont la même propriété ; dans la phrase (137)a), la trace associée à se est coréférentielle au sujet *Pierre*, mais jamais à *André*.

(137)a) *Pierre s'est présenté à André*

b) *Pierre s'est présenté t à André*

Nous proposerons donc la règle suivante :

- (138) Interprétation référentielle des clitiques : dans une phrase, un syntagme nominal SN et une trace t liée à un clitique Cl ont des références disjointes, sauf si le clitique est le réfléchi se, et SN est le sujet du verbe où se est affixe ; dans ce cas SN et t sont coréférentiels.

5.2 Cette réanalyse de la coréférence où les clitiques n'entrent pas directement dans la formulation des règles de coréférences, mais sont plutôt interprétés sur le même plan que les terminaisons morphologiques, a été faite dans le cadre d'une analyse transformationnelle de la syntaxe des pronoms clitiques. Dans une analyse

morphologique, les résultats seraient identiques, des PRO sous-jacents remplaceraient les traces, et des règles d'interprétation plutôt que des transformations de déplacement lieraient les cliti-ques aux PRO.

Yves-Charles Morin
Université de Montréal

RÉFÉRENCES

- Chomsky, Noam (1973), "Conditions on transformation", dans S. Anderson et P. Kiparsky, *A Festschrift for Morris Halle*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
- (1975), "Conditions on rules of grammar", à paraître dans *Linguistic Analysis*.
- Cochet, E. (1932), *Le Patois de Gondecourt*, Paris, Droz.
- Dubois, Jean (1965), *Grammaire structurale du français : le nom et le pronom*, Paris, Hachette.
- Guiraud, Pierre (1965), *Le Français populaire*, Paris, P.U.F., "Que sais-je ?".
- Jackendoff, Ray (1972), *Semantic interpretation in generative grammar*, Cambridge, Mass., M.I.T. Press.
- Kayne, Richard (1975), *French syntax*, Cambridge, Mass., M.I.T. Press.
- Langacker, Ronald (1969), "On pronominalization and the chain of command", dans D. Reibel et S. Schane, *Modern Studies in English*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall.
- Lasnik, Howard (1976), "Remarks on coreference", *Linguistic Analysis*, 2 : 1-22.
- Querido, Antonio (1975), "l'Interprétation des structures syntaxiques et l'ambiguïté fonctionnelle : les pronoms agglutinés incompatibles", dans *Recherches linguistiques à Montréal*, 5 : 151-173.